

Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

2018/03/29

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 29 mars 2018 à 9 h 00** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M^{me} Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M^{me} Louise Théorêt
M. Michel Taillefer
M. Réjean Dumouchel
M. Mario Archambault

M. François Guinois et M^{me} Anne-Marie Gauthier, conseillers, reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation signifié le 26 mars, tel que requis par les dispositions de l'article 153 du *Code municipal du Québec* pour la tenue de cette séance et ont mentionné leur absence à cette séance extraordinaire.

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, et M^{me} Stéphanie Paquette, directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens, sont aussi présents.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente.

2018-03-29-076

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que l'ordre du jour soit adopté comme déposé.

Adoptée

2018-03-29-077

RÉSOLUTION D'ENTÉRINEMENT -SIGNATURE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative prévue par la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka ;

CONSIDÉRANT les besoins actuels et à venir de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- D'entériner la fin d'emploi de l'employée 61-0012 et d'autoriser la mairesse, M^{me} Caroline Huot, et le directeur général, M. Maxime Boissonneault, à signer tout document à cette fin.

Adoptée

2018-03-29-078

MANDAT À LA FIRME THERRIEN COUTURE AVOCATS – RÉOLUTION D'ENTÉRINEMENT -SIGNATURE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT la résolution 2018-03-29-077 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que le conseil municipal mandate la firme Therrien Couture avocats pour prendre les mesures nécessaires concernant la signature d'entente de fin d'emploi.

Adoptée

2018-03-29-079

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN-PREMIER – SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT la résolution 2018-02-15-044 ;

CONSIDÉRANT les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT l'offre de la municipalité de Saint-Urbain-Premier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que soit adoptée une entente intermunicipale pour le service d'urbanisme entre la municipalité de Saint-Urbain-Premier et la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka ayant pour objet de permettre à la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka de recevoir les services d'une inspectrice municipale selon les dispositions prévues à l'entente ;
- Que la mairesse, M^{me} Caroline Huot, et le directeur général, M. Maxime Boissonneault, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette entente.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente à la séance extraordinaire.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance. Il est 9 h 27.

(original signé)

Caroline Huot
Mairesse

(original signé)

Maxime Boissonneault
Directeur général et secrétaire-
trésorier

(original signé)

Stéphanie Paquette
Directrice du greffe, des
affaires juridiques et des
services citoyens